

Circuit Minime de SAVOIE



28 NOVEMBRE 2010

A

LA HALLE DIDIER PARPILLON, 362 RUE
CHEMINET, 73290 LA MOTTE SERVOLEX

Organisé par le Comité de
Savoie de Judo

Retrouvez toutes les infos sur www.chez.com/judosavoie

REGLEMENT

Article 1 Organisation

Cette manifestation est organisée par le Comité de Savoie de Judo
Pour tout renseignement :

BEARD LAURENT
lbeard@club-internet.fr
Tel : 06 85 41 90 15

Article 2 Lieu et horaires

Date : *Le 28 novembre 2010*

Lieu : Halle Didier Parpillon, 362 rue Cheminet, 73290 La Motte Servolex

Horaires :

- Pesée minimales filles : 8h30-9h

- Pesée minimales garçons :

Catégories -34, -38, -42, -46: 10h00 à 10h30

Catégorie -50, -55, -60, -66, -73, +73: 12h00 à 12h30

PAS DE TOLERANCE DE POIDS

Article 3 Engagements

Chaque combattant devra être pré-inscrit. Aucune exception ne sera faite.

(pas d'inscription le jour même, ni remplacement d'un combattant absent par un combattant non pré inscrit).

Les pré-inscriptions se font **exclusivement** via l'extranet de la fédération, comme pour les inscriptions aux animations de ligue.

Date limite d'inscription : **mardi 23 novembre 2010.**

Les frais d'engagement sont de 3 € par combattant à l'ordre du comité de Savoie de judo. Cette somme doit être réglée au plus tard au retrait des coupons de pesée.

Pour tout judoka pré-inscrit les frais d'inscription seront dus.

Article 4 Organisation

Le tournoi se déroule selon le règlement de la FFJDA en vigueur.

Huit surfaces de tapis réglementaires.

Accompagnement autorisé selon la règle des 15''.

La compétition se déroule sous forme de tableau à repêchage systématique.

En cas de sureffectif, certaines catégories pourront être dédoublées.

Temps de combat 3'.

Le podium de chaque catégorie sera récompensé. La remise s'effectuant au fur et à mesure que les catégories se terminent.

Afin de garantir le bon déroulement de la manifestation, seules les personnes munies d'un badge pourront évoluer dans l'espace de compétition. Le nombre de badge affecté à chaque club sera fonction du nombre de combattants évoluant dans la même tranche horaire. Les badges seront remis avec les coupons de pesée au responsable du club.

Aucun badge supplémentaire ne pourra être réclamé le jour de la compétition. Chaque accompagnant devant être muni de sa licence.

Article 9 Cas non prévu au règlement

En cas de problème survenant au cours du tournoi seuls les responsables du comité d'organisation seront habilités à les résoudre.

This document was created with Win2PDF available at <http://www.daneprairie.com>.
The unregistered version of Win2PDF is for evaluation or non-commercial use only.